



QUESTION

Compte tenu :

- 1. De l'importance dans la justification de votre projet du potentiel de remplacement bénéfique des combustibles plus polluants et ayant une teneur carbonique plus élevée par du gaz naturel plus propre et à moindre teneur carbonique;*
- 2. de l'importance dans la justification de votre projet du rôle bénéfique que le gaz naturel est apte à jouer dans la transition vers des formes d'énergie plus propres et à caractère écologique durable;*
- 3. des difficultés et incertitudes de plus en plus manifestes concernant la sécurité d'approvisionnement de l'Europe en gaz naturel et en pétrole des sources russes et transitant par le Bélarus et l'Ukraine;*
- 4. de la possibilité que de telles incertitudes pourraient augmenter la demande de l'Europe pour l'importation du GNL à court ou moyen terme;*
- 5. qu'une telle demande accrue exercerait des pressions à la hausse sur le prix du GNL à l'échelle du marché international;*
- 6. que l'Amérique du Nord serait désavantagée côté transport dans une telle situation de demande accrue, compte tenu du parcours trans-atlantique et des coûts supplémentaires qu'il implique;*

Quelles mesures font partie du montage du projet à l'état actuel, ou seraient envisageables, afin de s'assurer que les avantages prévus pour le Québec et l'Ontario, en termes de prix et de sécurité d'approvisionnement, seraient effectivement assurés?

RÉPONSE

Les principales mesures qui feront partie du montage et qui assureront les avantages prévus sont la durée et les conditions des contrats d'approvisionnement et de vente de GNL, contrats qui sont conclus avant la mise en place de la chaîne GNL.

a) Des approvisionnements à long terme

Les contrats d'achat/vente de GNL sont généralement des contrats de long terme d'environ 20 ans. Cela s'explique par l'envergure des investissements requis pour mettre en place une chaîne GNL :

- Usine de liquéfaction de gaz naturel;
- navires méthaniers;
- terminal méthanier et usine de vaporisation avec branchement au réseau gazier.

Compte tenu de l'ampleur des investissements requis (environ 2,5 milliards de dollars américains), les investisseurs, d'un côté comme de l'autre, voudront s'assurer de sécuriser leurs ventes et leurs approvisionnements à long terme. Ces contrats comportent d'importantes obligations tant pour les acheteurs que pour les vendeurs. Les acheteurs sont tenus de prendre livraison du gaz (« take or pay ») et les vendeurs doivent livrer la marchandise sous peine d'importantes pénalités (« deliver or pay »). Dans les faits, l'expérience sur les marchés depuis 40 ans démontre une haute fiabilité des livraisons de GNL. Il faut rappeler à cet égard que certains contrats de livraison d'hydrocarbures de la Russie vers différents états de l'ancienne Union Soviétique, dont l'Ukraine qui reçoit du gaz naturel par gazoduc, comportaient des escomptes substantiels et ne reflétaient donc pas le prix du marché; cela est la source du litige entre la Russie et certains de ces pays consommateurs.

Les consommateurs de gaz naturel vont bénéficier de ces engagements à long terme, en termes de sécurité d'approvisionnement. Rappelons que les réserves mondiales de gaz naturel sont largement suffisantes pour répondre à la demande mondiale (réserves prouvées d'environ 70 ans de consommation) et donc de répondre adéquatement aux besoins de plusieurs usines de liquéfaction et de terminaux méthaniers à travers le monde. Les prix négociés devront demeurer concurrentiels dans le marché vendu par rapport aux autres sources d'énergie.

Donc, même si le prix du gaz naturel augmente dans d'autres marchés et que ces marchés pourraient être avantagés côté coût du transport, les coûts irrécupérables (*sunk costs*) du fournisseur de GNL assurent que les contrats seront respectés et que le GNL viendra au terminal de Rabaska.

b) Des prix avantageux

Une fois que la molécule de gaz d'outre-mer est consacrée au terminal de Rabaska et est rendue au Québec, elle entre en compétition avec le gaz d'origine domestique et il est impératif que son prix soit concurrentiel.

Comme le démontre EEA (Energy and Environmental Analysis) dans son étude (voir Étude d'impact, Tome 2, Annexe G), l'Amérique du Nord aura de plus en plus recours au gaz naturel liquéfié pour répondre à ses besoins. Le site choisi par Rabaska à Lévis représente un point de livraison de GNL particulièrement intéressant pour les producteurs parce que :

- Il est au coeur des marchés de l'Est du Canada où les prix du gaz naturel sont relativement plus élevés que dans les régions productrices, soit l'Ouest du Canada et/ou dans le golfe du Mexique, et

- il est plus proche des pays producteurs (Algérie, Norvège, Russie, Nigéria, Qatar) que bien d'autres sites dont notamment ceux localisés dans le golfe du Mexique.

Ainsi, Rabaska est bien positionnée pour bénéficier d'approvisionnements gaziers, lesquels vont venir concurrencer le gaz provenant de l'Ouest canadien. Cette concurrence accrue devrait se refléter dans une baisse du prix du gaz pour les consommateurs par rapport à une situation de marché sans Rabaska, comme le démontre EEA dans son analyse.

La citation suivante tirée de EEA (page 5) résume bien la situation :

« Les réserves mondiales sont suffisantes pour assurer un approvisionnement continu et fiable en GNL, répondant aux besoins de l'Amérique du Nord, à un coût de 5,90 \$ CAN à 6,55 \$ CAN (\$ CAN de 2004) (4,50 \$ à 5 \$/MBtu) (\$ US de 2004). Notre évaluation des coûts et de la disponibilité du GNL sur le plan international indique un approvisionnement en GNL plus que suffisant pour répondre aux besoins nord-américains de gaz naturel, et cela, à un coût nettement inférieur au prix du gaz naturel prévu dans ces marchés. En outre, le prix du gaz naturel dans les marchés québécois et ontarien devrait dépasser celui sur la côte du golfe du Mexique, d'où un incitatif économique à fournir du GNL au Québec.

Le GNL de Rabaska offrira des avantages appréciables aux consommateurs du Québec et de l'est ontarien : gaz naturel à des prix inférieurs, réduction des coûts de l'énergie pour le consommateur et fiabilité des approvisionnements en gaz. »